

Vous allez participer au GFA et vous êtes marié(e) ou pacsé(e) sous le régime de la communauté de biens alors votre partenaire devra signer aussi les statuts. Si il/elle ne peut être présent(e) alors il/elle doit remplir ce pouvoir et nous le renvoyer avant l'AG.

Votre partenaire peut vous donner son pouvoir. Mais si vous ne pouvez pas être présent le 14 juin pour l'AG constitutive alors il faut laisser en blanc la ligne « mandataire ». Un associé présent à l'Assemblée Générale sera désigné pour vous représenter. Cette disposition permet de ventiler les pouvoirs sur plusieurs associés présents. Ceci afin d'éviter d'être en contradiction avec un article éventuel des statuts limitant le nombre de pouvoirs par associé présent (5 procurations maxi /associé).

A envoyer par voie postale avant le 10 juin (si possible) ou à déposer au moment de la foire des sorcières (6 et 7 juin) au stand vin de Claire et François sur la marché bio de la foire

GFA citoyen - 3 rue de l'Eglise – 21410 Mâlain

POUVOIR D'UN EPOUX(SE) OU PACSÉ(E) D'UN(E) ASSOCIÉ(E) DU GFA

Le, la soussigné(e),
M, Mme, Mlle (Nom, Prénom, domicile) :
.....
.....
.....

Marié(e) ou pacsé(e) sous le régime de la communauté de biens à :
M, Mme, Mlle (Nom, Prénom) :

Futur(e) associé(e) du GFA citoyen de Mâlain, société civile en cours de constitution, dont le siège social sera fixé à Mâlain

Constitue pour son mandataire spécial :
M, Mme, Mlle (Nom, Prénom, domicile) :
.....
.....
.....

Qui accepte ledit mandat et auquel il donne pouvoir en ses nom et place de le représenter à la signature de l'acte constitutif de la société précitée qu'il déclare connaître et particulièrement :

«Qui reconnaissent avoir été avertis de l'apport de sommes dépendant de la communauté de biens existant entre eux, et reconnaissent être informés des dispositions de l'article 1832-2 du code civil pour en avoir pris connaissance préalablement à la signature des présentes et déclarent renoncer expressément à revendiquer, pour le présent la qualité d'associé à concurrence de la moitié des parts attribuées en représentation de cet apport. Pour l'application de l'article 1424 du code civil, ils déclarent consentir à cet apport.»

Le présent mandat emporte pouvoir de signer tous actes et pièces nécessaires à la constitution de ladite société.

Fait à, le/...../2015

Le mandant
« Bon pour pouvoir » *

Le mandataire
« Bon pour acceptation de pouvoir »*

* à recopier en écriture manuscrite

